BURKINA FASO

-=-=-

Unité - Progrès - Justice

VISA Nº462/DEF/CF DU 18/10/2010

DECRET n°2010 - 721 /PRES/PM/DEF portant création de la Garnison de Bobo-Dioulasso.

AND

<u>LE PRESIDENT DU FASO,</u> PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la constitution;

- Vu le décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du gouvernement ;
- Vu le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu la loi n°74-60/AN du 03 août 1960 portant création de l'Armée Nationale ;
- Vu la loi n°037-2008/AN du 29 mai 2008 portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales et son modificatif n°014-2010/AN du 08 avril 2010 ;
- Vu le décret n°2009-840/PRES/PM/DEF du 18 décembre 2009 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu le décret n°94-315/PRES/PM/DEF du 08 août 1994 portant organisation du Territoire National en Zones de Défense et en Régions Militaires ;
- Vu le décret n°2010-006/PRES/PM/DEF du 20 janvier 2010 portant organisation et fonctionnement de l'Etat-Major Général des Armées ;
- Vu le décret n°2008-700/PRES/PM/DEF du 14 novembre 2008 portant Règlement de Discipline Générale dans les Forces Armées Nationales ;
- Vu le décret n°2009-094/PRES/PM/DEF du 26 février 2009 portant création du Service de Garnison ;
- Vu le décret n°2010-439/PRES/PM/DEF du 11 août 2010 portant règlement du service de garnison ;

Sur proposition du Ministre de la Défense ;

DECRETE

<u>Article 1</u>: Il est créé à Bobo-Dioulasso une garnison de niveau 1 dénommée Garnison de Bobo-Dioulasso.

<u>Article 2</u>: Cette garnison couvre un rayon de cinquante (50) kilomètres à partir de l'Hôtel de Ville de Bobo-Dioulasso.

Article 3 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

<u>Article 4</u>: Le Ministre de la Défense est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 2 decembre 2010

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de la Défense

Yéro BOLY